

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence :** Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publiques placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme :** Office National des Postes  
**Domaine de la prestation :** Services Postaux  
**Objet de la prestation :** Expédition d'un envoi recommandé avec accusé de réception à l'intérieur du pays.

Conditions d'obtention

- Paiement de la taxe postale ;
- Respect des régimes postaux :
  - \* Dimension : Conformément aux normes en vigueur ;
  - \* Poids maximum : 2 kg en général ;
- Adresse lisible comportant obligatoirement le code postal ;
- Enveloppe obligatoire appropriée répondant à la forme et à la nature des contenus et aux conditions de transport et permettant d'éviter tout danger aussi bien pour les agents que pour les autres envois et les équipements postaux ;
- Doit être obligatoirement mis dans les enveloppes.

Pièces à fournir

- l'imprimé d'enregistrement ;
- l'imprimé de l'accusé de réception.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la correspondance par l'expéditeur ;	- Client	- Immédiat
- Livraison du reçu de dépôt au client ;	- Bureau de dépôt	- Immédiat
- Livraison de l'envoi ;	- Bureau de distribution	- 3 jours ouvrables après le jour de dépôt - 3 jours ouvrables à compter de la date de la livraison de la correspondance au destinataire
- Retour de l'accusé de réception à l'expéditeur.	- Bureau de dépôt	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureaux de poste

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureaux de poste

Délai d'obtention de la prestation

- Livraison de l'envoi au destinataire : 3 jours ouvrables après le jour de dépôt .
- Distribution de l'accusé de réception à l'expéditeur : 3 jours ouvrables à compter de la date de la livraison de la correspondance au destinataire.

Références législatives et / ou réglementaires

- Loi n° 98 - 38 du 02 juin 1998 relative au code de la poste.
- Arrêté du ministre de l'Industrie du 16 novembre 1995 relatif à l'approbation des normes tunisiennes concernant les enveloppes postales (NT-23-114/1995 : Enveloppes postales. Caractéristiques des enveloppes destinées au tri automatique).
- Décision commune des Ministres du commerce et des technologies de la communication du 17 juin 2002 fixant les tarifs applicables aux services de base dans les régimes intérieur et international.
- Décision du Directeur Général de l'Office National des Postes du 17 juin 2002 portant fixation des tarifs applicables dans les régimes interne et international aux services autres que les services de base et révision du montant des prix relatifs à la conception des timbres poste.

Système d'Information  
et de Communication Administrative  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence :** Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publiques placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme :** Office National des Postes  
**Domaine de la prestation :** Services Postaux  
**Objet de la prestation :** Expédition d'un envoi destiné à l'étranger

Conditions d'obtention

- paiement des frais postaux ;
- respect de la législation postale en vigueur :
  - \* dimensions : normes en vigueur ;
  - \* poids maximum : 2 kgs ;
- adresse claire et lisible écrite en caractères arabes ou latins et chiffres arabes ;
- emballage obligatoire compatible avec la forme, le contenu et les conditions de transport de l'envoi. L'emballage doit permettre d'éviter tout risque que ce soit pour les agents, les autres correspondances ou les équipements postaux ;
- doit être obligatoirement mis sous enveloppe.

Pièces à fournir

Aucune

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- dépôt de l'envoi par l'expéditeur ;	- Bureaux de Poste	- Immédiatement
- distribution au destinataire.	- Boîtes Postales - Bureaux de Poste de distribution	- Une semaine ou plus à partir du jour de dépôt et selon le pays de destination

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureaux de Poste – Boîtes Postales

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureaux de Poste – Boîtes Postales

Délai d'obtention de la prestation

Une semaine ou plus à partir de la date de dépôt et selon le pays de destination

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Décision commune des Ministres du commerce et des technologies de la communication du 17 juin 2002 fixant les tarifs applicables aux services de base dans les régimes intérieur et international.
- Décision du Directeur Général de l'Office National des Postes du 17 juin 2002 portant fixation des tarifs applicables dans les régimes interne et international aux services autres que les services de base et révision du montant des prix relatifs à la conception des timbres poste.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n° 106 du 27 juillet 2000.